

Axe Art Citoyen

Appel à projets 2022 – Hauts-de-France

MEDIATIONS ET DEMOCRATIE CULTURELLE

Le présent appel cherche à soutenir des **projets artistiques et culturels initiés par un « écosystème » d'acteurs** (associations d'habitants, artistes, professionnels de la culture, travailleurs sociaux, éducateurs, élus, représentants de la vie économique locale...) qui s'appuient sur une vision d'ensemble d'un territoire, l'enjeu étant d'y lancer des dynamiques locales citoyennes, porteuses de sens et de potentiel de transformation.

Date limite de dépôt des notes d'intention : 1^{er} avril 2022

ENJEUX

Avec cet appel à projets, la Fondation souhaite **contribuer à l'émergence et au développement de projets artistiques** qui correspondent à la vision de la **démocratie culturelle** en créant les conditions d'une réelle participation citoyenne dès leur genèse et tout au long de leur réalisation.

En tant que systèmes dynamiques, toutes les cultures reposent sur une participation active des personnes, aussi bien individuellement que collectivement.

Pourtant, pendant plusieurs décennies **les politiques culturelles ont été fondées sur le principe de démocratisation** qui vise l'accessibilité de l'offre culturelle au plus grand nombre mais qui induit un rôle plutôt passif du citoyen, principalement celui de spectateur. Aujourd'hui, le bilan mitigé de ces politiques invite **à re-questionner la relation du monde de la culture avec les publics en tant que citoyens.**

La notion de démocratie culturelle répond à cette nécessité de repenser le rôle des citoyens dans l'appropriation mais aussi dans la transformation de leur culture, qu'elle soit patrimoniale ou contemporaine. Elle reconnaît la coexistence et l'égalité d'une pluralité de cultures, l'intérêt de les faire se rencontrer, de même que la diversité possible des lieux de culture. Elle considère chaque personne comme porteuse d'une identité culturelle et, à ce titre, comme un véritable acteur culturel.

Nous envisageons ces projets artistiques et culturels comme le fruit d'alliances et de synergies, comme des leviers pour renforcer les échanges et les liens sociaux et pour **revitaliser la vie dans son ensemble dans des territoires fragilisés** par des difficultés socio-économiques.

Pour accompagner l'émergence de ces initiatives, animer le dialogue et renforcer la coopération au sein des « écosystèmes » d'acteurs impliqués sur un territoire de projet, **le rôle de la médiation, entendue comme un ensemble de pratiques professionnelles dans de nombreux domaines (culture, éducation, action sociale, santé, entreprise...), s'avère central.**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Fondation souhaite que cette fonction soit partagée. Aux côtés des éventuels médiateurs professionnels, animateurs et éducateurs impliqués dans les projets, il faut associer à cette mission de mobilisation et de transmission de sens, d'autres partenaires locaux (habitants, membres d'associations, élus...) pour **permettre à chaque personne**

de participer. Selon les termes de la philosophe **Joëlle Zask**, cela signifie non seulement de prendre part mais aussi d'apporter et de recevoir sa part en agissant à son échelle.

Pour cette deuxième édition de l'appel à projets « Médiations et démocratie culturelle », la Fondation a fait le choix de s'inscrire une nouvelle fois sur le **territoire des Hauts-de-France**, nouvelle grande région marquée par la jeunesse de sa population et la grande diversité de ses territoires : des concentrations urbaines dynamiques et attractives mais aussi des zones rurales et des bassins de vie post-industriels en déclin.

Face à la complexité des défis à relever, les projets artistiques et culturels issus de la coopération entre des acteurs de différents horizons – artistique et culturel, social, économique, environnemental – et la société civile sont perçus par la Fondation à la fois comme riches de sens et comme des outils de vitalisation efficaces.

Par ailleurs, la Fondation a privilégié cette dimension géographique régionale afin de faciliter l'accompagnement et la mise en relation des porteurs des projets soutenus.

Si d'une manière générale, les impacts sont difficilement mesurables à court terme, il reste important de créer un cadre d'évaluation adapté permettant de documenter et de mettre en valeur la pertinence, l'évolution et les retombées de tous les projets qui seront retenus. Ainsi, la concentration sur une partie du territoire national permettra également une évaluation au plus près des réalités du terrain.

Une enveloppe de **700.000 €** est allouée à cet appel à projets, destinée à soutenir **10-12 projets**.

Il est précisé qu'**il sera possible de financer l'accompagnement de certaines initiatives qui correspondent aux enjeux de l'appel, mais qui sont à ce jour insuffisamment structurées, pour une période d'incubation de 6 mois**. Au terme de cette phase, ces projets seront réexaminés pour une éventuelle poursuite du partenariat en vue de la mise en place effective de leurs actions.

A QUI S'ADRESSE CET APPEL A PROJETS ?

Les candidats doivent être regroupés au sein d'un **collectif formel ou informel** qui portera un **projet artistique commun**. Ces collectifs, à l'image d'un « écosystème d'acteurs », peuvent rassembler une diversité de partenaires, structures et individus : des artistes – nécessairement –, des structures culturelles, des réseaux d'habitants, des centres sociaux, des organisations humanitaires, des communes, des entreprises, etc.

Le groupement de l'ensemble des partenaires n'est pas requis en amont : l'ampleur et la nature du projet pourront guider progressivement sa composition.

Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts tels que :

- Associations,
- Institutions artistiques et culturelles,
- Établissements sociaux-culturels,
- Collectivités territoriales,
- Fondations,
- Établissements éducatifs,

- Établissements sociaux-médicaux, ...

L'appel à projets privilégie les terrains où **les dynamiques de coopération enclenchées semblent pouvoir perdurer au-delà du projet soutenu.**

Tous les champs disciplinaires sont concernés (arts plastiques, musique, danse, théâtre, littérature, cinéma, photographie, architecture, design, culture scientifique...).

Les projets candidats peuvent être en incubation ou en phase de développement.

CRITERES DE SELECTION

Les projets seront examinés au regard des critères suivants :

- Développer un projet artistique et culturel situé dans les Hauts-de-France d'une **durée minimum de 2 ans**
 - Créer une **communauté de projet croisant les expertises** de citoyens (associations d'habitants, militants), de professionnels (artistes, professionnels de la culture, travailleurs sociaux, éducateurs), d'élus locaux, de représentants de la vie économique locale, etc.
 - Reposer sur des **expertises croisées** (expertises professionnelles, expertises d'usage)
 - Le cas échéant, relier des initiatives indépendantes à des **structures en capacité de gérer un projet de longue durée**
 - Mettre en corrélation le projet artistique et culturel avec une ou des **problématiques propres au territoire concerné**
 - Mettre en place une **gouvernance partagée** à toutes les étapes du projet
 - **Activer plusieurs relais** (relais de proximité notamment) et **plusieurs formes de médiation** ; favoriser les échanges de pratiques
 - Accepter de **participer à la démarche d'évaluation** engagée par la Fondation
-

L'appel à projets n'est pas destiné à soutenir :

- Les créations *ex nihilo*, sans lien solide avec un territoire et ses habitants, d'un spectacle, d'une œuvre ;

- Les démarches de médiation qui visent uniquement l'accès à l'offre culturelle ;
- Les projets qui se résument à l'organisation d'un événement ;
- Les projets qui se déroulent uniquement en lien avec un public scolaire.

MODALITES DE SELECTION ET CALENDRIER

| | |
|---|---|
| Du 17 janvier au 1^{er} avril 2022 | Ouverture de l'appel à projets et dépôt des notes d'intention précisant les enjeux pour le territoire, le sens et la nature des coopérations. |
| Début avril 2022 | Pré-sélection des notes d'intention par un comité de personnes qualifiées. |
| 9 mai 2022 | Pour les projets présélectionnés : Séminaire de formation sur les enjeux de l'appel à projets et notamment sur les pratiques de médiations |
| Du 11 avril au 17 juin 2022 | Selon l'état d'avancement du projet, les porteurs de projet déposeront une demande : <ul style="list-style-type: none"> - soit pour un « projet d'incubation », - soit pour un « projet d'action ». |
| Du 20 juin au 16 septembre 2022 | Examen des dossiers déposés et instructions par l'équipe compétente |
| Début octobre 2022 | Jury et sélection finale. Les projets seront soutenus : <ul style="list-style-type: none"> - soit pour une phase incubation, - soit pour une réalisation prête à être engagée. |
| 5 et 6 décembre 2022 | Séminaire d'accueil des porteurs de projets lauréats |

Les résultats de cet appel à projets seront communiqués mi-octobre 2022.

SEMINAIRES DE FORMATION

Un accompagnement sera proposé aux porteurs de projets par le biais de formations ciblées.

Dans un premier temps, afin de permettre aux **candidats pré-sélectionnés** d'affiner leur projet et de répondre plus précisément aux enjeux définis dans l'appel à projet *Médiations et démocratie culturelle*, une journée de formation est prévue le **lundi 9 mai 2022**.

Seront abordées lors de cette première journée : la question des droits culturels, l'identification des enjeux/raisons d'être du projet, les conditions d'une réelle participation démocratique, la mise en place d'un écosystème d'acteurs et les dynamiques locales citoyennes.

La participation à cette journée se fera sur la base du volontariat.

Pour les **porteurs de projets sélectionnés**, deux autres journées de formation sont prévues :

- le **lundi 5 décembre et mardi 6 décembre 2022** : *Alliances et synergies : la gouvernance partagée à toutes les étapes du projet, l'optimisation de l'expertise croisée, les temporalités du projet*

- le **lundi 6 février 2023** : *La consolidation de la coopération sur le terrain, le lien au territoire, le rôle de la médiation et sa mise en pratique.*

Les porteurs des projets qui seront sélectionnés par le Jury s'engagent à participer à ces temps de formation.

DEPOT DES DOSSIERS

- **Etape 1** : Vérifiez que votre projet répond bien aux critères de l'appel à projet
- **Etape 2** : Lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#)
- **Etape 3** : Créez ou activez votre compte sur le site de dépôt de dossier de la Fondation <https://projets.fondationcarasso.org/fr/>
- **Etape 4** : Complétez votre dossier en ligne

Après une présélection destinée à retenir les projets qui répondent au mieux aux critères de cet appel à projet, les dossiers retenus font l'objet d'une instruction qui permet d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet ainsi que du montage du projet. La sélection des projets qui seront soutenus est effectuée par un jury d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Comité Exécutif de la Fondation.

CONTACT

Adressez un mail à Contact_Programmes@fondationcarasso.org portant en objet « AAP Médiations et démocratie culturelle - titre de votre projet ».

Un temps de questions/réponses sera organisé en visioconférence avec l'équipe Art Citoyen de la Fondation Daniel et Nina Carasso le **vendredi 25 février 2022, de 14h à 15h30**. Ce temps d'échange vous permettra de poser les questions relatives à votre candidature.